

Agence de Services
et de Paiement

Le président directeur général

Décision n° 2015/ *M3* /PDG
portant délégation de signature

Le Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Vu l'ordonnance n°2009-325 du 25 mars 2009 relative à la création de l'Agence de services et de paiement et à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu le décret n°2009-340 du 27 mars 2009 relatif à l'Agence de services et de paiement, à l'Etablissement public national des produits de l'agriculture et de la mer et à l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu l'arrêté du 16 septembre 2015 portant nomination de M. Bernard BEZEAUD, Président directeur général par intérim de l'Agence de services et de paiement,

Décide

Article 1 : Délégation spéciale de signature est donnée à M. Alain WAGRET, Délégué régional de l'ASP pour la région Picardie, à l'effet de signer, dans le cadre des dispositifs résultant du "Grenelle de l'environnement", toutes les conventions et avenants relatifs à ces conventions, conclus entre l'établissement et les personnes publiques ou privées impliquées notamment dans la gestion du bonus écologique.

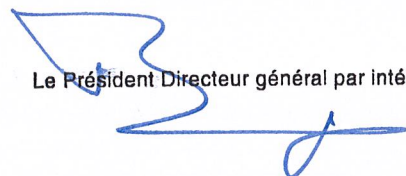
Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 21 septembre 2015.

Fait à Limoges
le 21 septembre 2015

DR (original)

Ampliation :
Agent Comptable

Copies :
Président directeur général par intérim
M. Alain WAGRET
DRH
DFJL


Le Président Directeur général par intérim,
Bernard BEZEAUD